

Conditions d'utilisation 2.5 DE L'ANCIEN ARSENAL DU BELLUARD, FRIBOURG



ADIQA - Derrière les Remparts 12 - 1700 Fribourg
www.quartierdalt.ch

1. Présentation de L'ADIQA.....	3
2. Projet de l'arsen'alt	3
2.1 Activités	3
2.2 Les plans	4
3. Structure d'accueil pour la petite enfance	5
3.1 Description des locaux	5
3.2 Activités, utilisateurs, fonctionnement et gestion	5
4. Centre d'animation arsen'alt	5
4.1 Description des locaux	5
4.2 Activités et utilisateurs potentiels.....	5
4.2.1 Activités de quartier organisées par l'ADIQA	5
4.2.2 Évènements publics organisés par des tiers	5
4.2.3 Cours et séminaires	6
4.2.4 Évènements privés	6
4.3 Fonctionnement et gestion	6
4.4 Conditions d'utilisation des locaux de l' arsen'alt	6
4.4.1 Activités de quartier organisées par l'ADIQA	6
4.4.2 Évènements publics organisés par des tiers	6
4.4.3 Cours et séminaires	7
4.4.4 Évènements privés	7
4.4.5 Conditions générales	7
4.5 Règlement des litiges	8
4.6 Contrat de location	9
4.7 Tarifs de location	11
4.7.1 Activités de quartier organisées par l'ADIQA	11
4.7.2 Évènements publics organisés par des tiers	11
4.7.3 Cours et séminaires	11
4.7.4 Évènements privés	11
4.7.5 Caution	11
4.7.6 Tableau récapitulatif des tarifs de location	12
5. Mention d'approbation	13

1. Présentation de L'ADIQA

L'association pour la défense des intérêts du quartier d'Alt

L'association pour la défense des intérêts du quartier d'Alt est une association au sens des articles 60 et suivants du Code Civil suisse. Ses buts sont essentiellement, au sens de ses statuts:

- assurer un développement harmonieux du quartier ;
- sauvegarder et promouvoir les aspects architecturaux et urbanistiques ainsi que les activités culturelles et artisanales ;
- défendre les intérêts du quartier dans le cadre du développement de l'agglomération fribourgeoise ;
- promouvoir la qualité de vie et l'intégration dans le quartier de tous-tes les habitant-e-s ;
- veiller à une cohabitation respectueuse entre les habitant-e-s et les divers utilisateurs/trices du quartier ;
- favoriser l'existence de structures d'accueil et/ou de rencontre pour les enfants du quartier ;
- chercher, dans la mesure de ses possibilités, à mettre à disposition des habitant-e-s du quartier un espace de rencontres et d'activités ;
- organiser toute manifestation et activité en rapport avec les buts de l'association.

L'association a donc un caractère éminemment public et entend jouer un rôle de premier ordre dans la vie de quartier.

2. Projet de l'arsen'alt

2.1 Activités

Pour atteindre les buts définis par ses statuts, l'association dispose de locaux sis à l'ancien arsenal du Belluard. Réunis sous l'égide de l'**arsen'alt**, ces locaux comprennent d'une part une zone dédiée à l'accueil de la petite enfance et d'autre part une zone dédiée à diverses activités, zone dite centre d'animation. Les activités qui y sont proposées concernent toutes les catégories socioculturelles et générationnelles, et couvrent une vaste palette de besoins:

- les rencontres de familles, repas communs, anniversaires d'enfants,
- les cours ou séminaires externes,
- les activités organisées par l'ADIQA telles que les ateliers découverte, la construction du Rababou, les cours de cuisine, l'atelier de réparation de vélos, etc.,
- les séances du comité et des différents groupes,
- la projection de films et les petits spectacles,
- les expositions,
- les rencontres des aînés.

Les activités proposées dans les salles touchent ainsi plusieurs centaines de personnes.

3. Structure d'accueil pour la petite enfance

La structure d'accueil pour la petite enfance (SAPE) actuelle se compose d'une garderie et d'une école maternelle, et est opérationnelle depuis une vingtaine d'années.

La SAPE prend annuellement en charge environ 25 enfants dans le cadre de la garderie, et une vingtaine d'enfants dans le cadre de l'école maternelle. Ils sont encadrés par 1 maîtresse d'Ecole maternelle, 2 responsables formé-e-s en éducation pour la garderie, 1 aide à temps partiel et 5 mamans.

3.1 Description des locaux

Les locaux se composent d'une entrée avec vestiaire, d'un grand local subdivisé en différentes zones d'activités (avec cuisine, mezzanine et coin repos), ainsi que d'une zone de sanitaires avec toilettes adaptées aux enfants. Un accès est réservé aux toilettes attenantes pour adultes.

3.2 Activités, utilisateurs, fonctionnement et gestion

La gestion des locaux est essentiellement assurée de manière indépendante par le personnel de la SAPE. En cas de nécessité, et sur entente préalable avec le personnel de la structure, une utilisation de ces locaux par des utilisateurs tiers est envisageable.

4. Centre d'animation arsen'alt

4.1 Description des locaux

Les locaux se composent :

- d'un bloc central avec vestiaire, cuisine et WC, partagé avec l'Etat,
- de deux grandes salles, salle nord et salle sud,
- d'un atelier de bricolage,
- d'une petite salle réservée aux jeunes, dite la Cellule,
- d'un WC commun à la SAPE.

4.2 Activités et utilisateurs potentiels

4.2.1 Activités de quartier organisées par l'ADIQA

Les activités organisées par l'ADIQA comprennent notamment les séances du comité, de groupes de travail, du groupe Animation, du groupe de la structure d'accueil pour la petite enfance, les activités telles que les ateliers découverte, la construction du Rababou, des cours de cuisine, l'atelier de réparation de vélos, etc.

4.2.2 Évènements publics organisés par des tiers

Il s'agit d'évènements proposés par des sociétés, associations, groupements ou indépendants, ouverts à toutes et à tous.

4.2.3 Cours et séminaires

Ce type d'activités comprend notamment les cours, séminaires et autres activités payantes ouvertes sur inscription seulement.

4.2.4 Évènements privés

Les évènements privés comprennent notamment des rencontres de familles, des repas communs, des anniversaires d'enfants, des réunions, des assemblées générales, des répétitions, etc.

4.3 Fonctionnement et gestion

Le fonctionnement et la gestion de la salle sont assurés par un groupe de gestion-animation bénévole, en collaboration avec le comité de l'ADIQA. Ce groupe est chargé :

- de promouvoir le centre d'animation **arsen'alt** et d'assurer une utilisation conforme aux statuts de l'ADIQA,
- de coordonner les différentes activités qui y ont lieu (gestion de l'agenda),
- de conclure les contrats avec les utilisateurs du lieu et d'assurer le suivi (remise des clés, contrôle des horaires, du rangement, du matériel et du nettoyage),
- d'organiser, conjointement avec le comité, l'entretien général des locaux,
- d'organiser, d'entente avec le comité, les achats de mobilier et du matériel utiles à l'usage et à l'entretien des locaux.

Le groupe de gestion-animation se réunit régulièrement, et les réunions sont ouvertes à l'ensemble des personnes intéressées (membres de l'association, habitants du quartier, utilisateurs des lieux et personnes intéressées à participer à l'animation du lieu).

Pour réaliser les tâches qui sont les siennes, le groupe de gestion-animation bénévole fait régulièrement appel au soutien du comité, des membres de l'association, des habitants du quartier et des utilisateurs du lieu. Il dispose pour cela d'un budget qui lui est alloué annuellement par le comité, et dont il rend compte de l'utilisation en fin de chaque année. La gestion des finances de la structure vise à en assurer l'équilibre financier.

4.4 Conditions d'utilisation des locaux de l'**arsen'alt**

4.4.1 Activités de quartier organisées par l'ADIQA

Par *activités de quartier organisées par l'ADIQA* on entend l'ensemble des activités organisées et initiées soit par le comité, soit par des membres de l'association.

Pour les activités organisées par l'ADIQA, les espaces sont mis à disposition gratuitement. D'entente avec le comité, ces activités peuvent également être soutenues financièrement par l'association (achat de matériel, etc.). Une participation financière peut être demandée aux participant-e-s pour couvrir les frais. Les éventuels bénéfices sont reversés à l'association, pour la réalisation des objectifs tels qu'ils sont fixés dans ses statuts. Les activités sont organisées de manière bénévole.

4.4.2 Évènements publics organisés par des tiers

Dans le but de soutenir la vie culturelle fribourgeoise et de favoriser l'organisation d'évènements publics dans le quartier, l'ADIQA propose de mettre à disposition les locaux de l'**arsen'alt** à des conditions très accessibles.

Pour ce type d'évènements, la location se fait par tranches de 4 heures.

Si une utilisation au-delà de 23 heures est prévue, elle doit être approuvée par le groupe de gestion-animation.



4.4.3 Cours et séminaires

Ces activités recouvrent notamment les cours, les séminaires et d'autres activités payantes organisées par des tiers. Il peut s'agir d'une utilisation ponctuelle ou régulière. Pour ce type d'utilisation, l'utilisation des locaux est facturée à l'heure.

4.4.4 Évènements privés

Pour des évènements privés, la location des locaux s'effectue uniquement en journée : les lieux doivent être en principe libérés à **20h00**.

Pour ce type d'évènements, la location se fait par tranches de 4 heures.

4.4.5 Conditions générales

L'utilisation des locaux est réservée aux membres de l'ADIQA.

Les utilisateurs réguliers sont tenus de devenir membres de l'ADIQA.

Pour les utilisateurs qui ne sont pas membres de l'ADIQA, les prix pratiqués pour les membres de l'ADIQA sont majorés.

Avant une première utilisation des locaux, les associations et groupements fournissent une copie de leurs statuts ou, à défaut, rédigent une lettre attestant des buts de l'association ou du groupement.

Les personnes privées peuvent réserver les locaux au plus tôt trois mois à l'avance. La réservation est effective dès réception du montant de la location.

En cas de location régulière, les dates sont annoncées au préalable. Le versement de la location est dû pour toutes les dates annoncées, même en cas d'annulation.

L'ADIQA n'est titulaire d'aucune patente. Le cas échéant, le locataire est seul responsable d'en déterminer la nécessité. Toutes les démarches relatives à l'obtention de la patente ou d'autorisation spéciale incombent au locataire.

Aucune place de parc n'est disponible à proximité immédiate des locaux ou dans le quartier d'Alt. Il est recommandé d'utiliser le parking de l'Hôpital des Bourgeois et le parking des Alpes. Le locataire s'engage à en informer les participants à la manifestation qu'il organise et à prendre toutes les mesures visant à éviter le trafic motorisé dans le quartier.

Pour toute utilisation de locaux, une caution est exigée lors de la remise de la clé.

Le groupe de gestion-animation de l'ADIQA décide de la catégorie de location à laquelle est attribuée une utilisation. De même, il a la compétence de refuser certaines locations et il n'est pas tenu de justifier sa position.

En plus des lois en vigueur, les règles suivantes sont à respecter impérativement :

1. Prise et remise de la clé de la porte d'entrée de l'**arsen'alt** auprès de la personne responsable.
2. Les locaux utilisés sont rangés et nettoyés après utilisation en observant les recommandations affichées dans les salles.
3. Sauf indication contraire, les chaises et les tables sont remises là où elles ont été prises.
4. Les lieux doivent être libérés à 20h00 pour les événements privés, et 23h00 pour les événements publics. Le voisinage doit être respecté.
5. Interdiction totale de fumer dans les locaux.
6. Aucune décoration n'est mise sur les murs, les lampes ou les portes.
7. Toute déprédation ou perte de matériel doit être signalée dans les 12h00 après utilisation, et est à la charge de l'utilisateur.
8. Toutes les poubelles sont débarrassées et emportées par l'utilisateur.
9. Si une des règles ci-dessus n'est pas respectée, un montant de 100.- pourra être retenu sur la caution pour violation des conditions d'utilisation.
10. Les nettoyages, les réparations ou autres frais nécessaires à la remise en état des locaux feront l'objet d'un décompte, ils seront facturés au signataire du contrat.

4.5 Règlement des litiges

En cas de différend avec le groupe de gestion-animation, de contestation d'une décision prise par ce groupe ou de toute autre litige portant sur l'utilisation des locaux, le recourant peut s'adresser au comité de l'ADIQA. Ce dernier tranche en tant que seule et unique instance ; ses décisions ne sont pas contestables.

ADIQA, mai 2010



A disposition :

chaises, tables, cuisine, WC h/f séparés, WC pour personne handicapée

A votre charge :

- Les poubelles et déchets sont à évacuer par le locataire.
- Les bouteilles (PET et verre) sont à évacuer par le locataire.
- Le nettoyage et le rangement de la salle et de ses annexes sont à effectuer par le locataire en observant les recommandations affichées dans les salles.

Paielement :

La location devra être réglée avant la manifestation, en payant le montant directement auprès du responsable, ou en le versant sur notre compte à l'aide du bulletin de versement annexé.

Assurance :

Le locataire est responsable (en cas de dégâts, de bruit ou de vol) du local et du matériel loués.

Situation géographique :

L'**arsen'alt**, Derrière-les-Remparts 12, 1700 Fribourg.

Autres :

Par sa signature, le locataire confirme avoir pris connaissance et accepté les conditions du règlement d'utilisation, version 2.5 du 05.04.2011

La clé :

A l'issue de la location, la clé est à remettre en mains propres au responsable.

Les portes donnant sur Derrière-les-Remparts sont munies de poignées anti-panique permettant une ouverture même lorsque la porte est verrouillée. Le contrôle du verrouillage de la porte s'effectue donc depuis l'extérieur.

Lieu/Date :

Signature :



4.7 Tarifs de location

4.7.1 Activités de quartier organisées par l'ADIQA

Aucune location n'est perçue pour les activités de quartier organisées par l'ADIQA.

4.7.2 Évènements publics organisés par des tiers

Pour les évènements publics organisés par des tiers, la mise à disposition des locaux se fait par tranches de 4 heures, aux conditions suivantes :

Pour une utilisation sur une tranche horaire (même incomplète) 30.00 CHF

Pour une utilisation sur deux tranches horaires 50.00 CHF

Pour une utilisation sur trois tranches horaires 70.00 CHF

Pour les utilisateurs qui ne sont pas membres de l'ADIQA, le prix total de la location est majoré de 50.00 CHF.

4.7.3 Cours et séminaires

Pour ce type d'utilisation des locaux, le prix de location est fixé à 20.00 CHF / heure. L'heure entamée est facturée.

Les utilisateurs réguliers sont tenus de devenir membres de l'ADIQA.

Pour une utilisation ponctuelle et si les utilisateurs ne sont pas membres de l'ADIQA, le prix total de la location est majoré de 50.00 CHF.

4.7.4 Évènements privés

Pour les évènements privés, la mise à disposition des locaux se fait aux conditions suivantes :

Pour une utilisation sur une tranche horaire (même incomplète) 40.00 CHF

Pour une utilisation sur deux tranches horaires 80.00 CHF

Pour une utilisation sur trois tranches horaires 120.00 CHF

Pour les utilisateurs qui ne sont pas membres de l'ADIQA, le prix total de la location est majoré de 50.00 CHF.

4.7.5 Caution

Pour toute utilisation de locaux, une caution de 200.00 CHF est exigée lors de la remise de la clé. La caution est restituée après le contrôle des locaux.

4.7.6 Tableau récapitulatif des tarifs de location

Utilisateur	Type d'utilisation	Salle Nord	Cuisine	Salle Sud	Atelier	La Cellule	Majoration
ADIQA	Activités de quartier	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	X
Tiers	Évènements publics	30.- / 50.- / 70.-	À définir	30.- / 50.- / 70.-	15.- / 25.- / 35.-	15.- / 25.- / 35.-	50.-
	Cours et séminaires	20.- / heure	À définir	20.- / heure	10.- / heure	10.- / heure	50.-
	Évènements privés	40.- / 80.- / 120.-	À définir	40.- / 80.- / 120.-	20.- / 40.- / 60.-	20.- / 40.- / 60.-	50.-

Activités de quartier : Activités ou évènements organisés par l'ADIQA.

Évènements publics : Évènements publics organisés par des tiers, ouverts à toutes et tous.

Cours et séminaires : Cours et autres activités payantes ouvertes sur inscription seulement.

Évènements privés : Fêtes, réunions, assemblées générales, répétitions et autres activités privées.

Pour les évènements publics et privés, les tarifs sont prévus par tranches de 4 heures, soit pour une période de 4 / 8 / 12 heures. Les tranches horaires entamées sont facturées.

Pour les cours et séminaires et autres activités payantes, les prix s'entendent par heure. Chaque heure entamée est facturée.

Les utilisateurs réguliers doivent être membres de l'ADIQA. Le montant de la cotisation est facturé une fois par année.

Une majoration de 50.00 CHF par location est facturée à toute personne, association ou groupement qui souhaite louer les locaux sans être membre de l'ADIQA.

Pour toute utilisation de locaux, une caution de 200.00 CHF est exigée lors de la remise de la clé. La caution est restituée après le contrôle des locaux.

5. Mention d'approbation

Les présentes conditions sont approuvées et libérées par les organes ci-dessous :

Fribourg, le 3 mai 2010

Pour l'ADIQA

Le président, Guillaume Condé

La secrétaire, Nelly Plaschy-Gay

Pour le groupe arsen'alt

Alain Cornali

André Bächler
